

ACME - Pays des Paillons, B.P. n° 5, 06391 CONTES Cédex
Paillon Vert, 574 route des Clues, 06440 LA GRAVE DE PEILLE
Paillons Environnement, BP n°55, 06391 CONTES

Contes, le 8 juillet 2009

à

Monsieur LAMY,
Préfet des Alpes-Maritimes
CADAM
06286 NICE CEDEX 3

Monsieur le Préfet,

Nous revenons vers vous après avoir eu connaissance du courrier que vous avez adressé à MM. Tujague (maire de Contes et président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons) et Maria (maire de Peillon), suite aux dépassements importants des taux de poussières relevés par les stations de mesure des Novaines et de la Roseyre. Nous souhaitons vous faire part de nos réactions.

Tout d'abord, une réaction de stupéfaction :

En effet,

- depuis l'automne 2008, la DRIRE a commandé une étude à AtmoPACA relativement à cette question. Le 25 novembre 2008, une délégation du collectif des Paillons pour la santé et l'environnement a été reçue en préfecture par une personne de votre cabinet (vous-même étant empêché).

Cette rencontre avait pour but de vous réitérer notre demande de surseoir à une autorisation pour la demande de coïncération de la cimenterie Vicat (105 000 tonnes de déchets) tant que nous n'aurions pas les résultats de cette étude qui a pour objet de nous donner des informations sur la nature même de ces poussières (ce que les associations de défense de l'environnement demandent depuis plusieurs années).

Vous avez complètement ignoré cette demande (d'abord parce que vraisemblablement vous ignoriez que cette étude avait cours, ensuite parce que vous ne l'avez sans doute pas jugée importante malgré l'information que nous vous apportions sous forme de la copie d'un mail envoyé par AtmoPACA et transmis à la personne qui nous a reçus ce jour-là).

- depuis janvier 2006, le Conseil Général des Alpes-Maritimes a pris la décision de financer une étude des risques sanitaires sur le secteur des vallées des Paillons (concerné par les stations de Contes et Peillon).

La demande du collectif était orientée vers les services de l'état (en l'occurrence la préfecture) mais devant leur surdité, c'est le Conseil Général qui a pris le relais. Celui-ci a donc décidé la réalisation d'une ERS, avant de lancer, si nécessaire une étude épidémiologique. Cette ERS devrait aboutir d'ici la fin de l'année.

C'est le dépassement quasi constant et important des quantités de poussières mesurées sur les stations de Contes et Peillon, ajouté à la climatologie particulière de la vallée et au nombre important de poids lourds qui sillonnent nos routes qui a permis que le lancement de cette étude soit décidé.

Nous sommes donc stupéfaits de lire votre courrier du 2 juin 2009 à MM. Tujague et Maria : la "nouvelle" dont vous parlez est connue depuis plus de 6 mois !!

Non seulement elle est connue par nous, mais elle est aussi connue par vous depuis au moins le 25 novembre 2008 ! Cela ne vous a cependant pas empêché de donner une autorisation pour 105 000 tonnes à Vicat... ni... d'envisager des solutions de brûlage dans les cimenteries après l'annonce de la fermeture imminente de La Glacière (cf. les récents articles parus dans Nice-matin) !!

Ensuite une réaction d'incompréhension :

En effet :

- depuis plus de 6 mois, la DRIRE a commandé son étude à AtmoPACA, ce qui signifie que DRIRE et préfecture sont alertées depuis AU MOINS 6 MOIS.

Et c'est aujourd'hui, plus de 6 mois après, qu'enfin vos services préfectoraux semblent s'inquiéter...

Cela pose la question de la rapidité de réaction des services préfectoraux.

- vous êtes au courant depuis plus de 6 mois de ce problème qui inquiète l'Europe et... donnez une autorisation à Vicat... pour recevoir dans son usine 105 000 tonnes de déchets, ce qui bien sûr implique des transports supplémentaires... Or, le tableau soumis à nos élus pour être rempli accorde une part importante à la circulation des véhicules et à tout ce qui peut la diminuer...

- depuis plusieurs années, vous-même et la DRIRE êtes régulièrement alertés par les associations de défense de l'environnement sur les dépassements des normes relevés sur les stations AtmoPACA de Contes et de Peillon : sans réaction !!!

Il faut que ce soit l'Europe qui amène une réaction (tardive) préfectorale !! est-ce que nous comptons un tout petit peu ?

- le délai de réponse qui est octroyé est très court ; par qui "la synthèse demandée par le MEEDDAT" sera-t-elle faite ? De quoi parlera-t-elle ? Nos élus la connaîtront-ils ? etc...

Nous avons une impression curieuse : les pouvoirs publics se déchargeraient-ils sur les collectivités locales pour ce genre de problème ? Pourtant, nous savons que les autorités préfectorales ont pour mission de veiller à notre santé...

Avant de demander aux collectivités locales ce qu'elles ont mis en œuvre pour remédier à cette question, il nous semble qu'il serait bienvenu de dire ce que les autorités nationales, régionales et départementales ont mis en œuvre de leur côté...

Il serait peut-être aussi utile de réunir sur ce sujet tous les acteurs qui peuvent faire quelque chose dans le domaine de la réduction de ces quantités de poussières afin que tout le monde puisse travailler en synergie (et pas en opposition, comme ce serait le cas si certains cessaient de prendre leur véhicule pour se déplacer alors que des tonnes de déchets supplémentaires transportés par des camions de 40 tonnes vont arriver sur nos routes !).

Enfin, une réaction de lassitude qui entrave la confiance :

En effet :

- encore une fois, à la lecture de ce tableau qu'il est demandé à nos élus de remplir, on s'aperçoit que c'est essentiellement le particulier qui est visé.

La responsabilité de la pollution pèserait-elle sur les seuls particuliers ?

Dans nos vallées des Paillons, nous savons que les carrières et les cimenteries sont responsables d'une grande partie des poussières !! Sans parler de la quantité phénoménale des poids lourds qui circulent sur nos routes tous les jours !!

- encore une fois, on a des attitudes contradictoires : transports de déchets autorisés, dans une zone déjà polluée plus que normalement, mais incitations à éviter les déplacements des particuliers...

La part est faite belle aux industriels.

- toujours la politique du 2 poids 2 mesures... A aucun endroit du tableau n'est mentionnée l'industrie comme source potentielle de pollution...

A ceux qui "pèsent", les égards, aux autres, les trésors à déployer pour limiter la casse que ceux qui "pèsent" créent...

Nous nous permettons de vous faire quand même remarquer :

- que le maire de Peillon avait pris un arrêté municipal interdisant le passage des poids lourds chargés de déchets sur les portions de route traversant sa commune : arrêté dont vous avez demandé l'annulation auprès du TA (annulation obtenue)...

- et que le tableau prévoit des possibilités pour les maires de limiter la circulation des poids lourds...

- que la réflexion sur le problème des transports n'est pas nouvelle dans le Pays des Paillons :

* le SCoT du Pays des Paillons met très fortement l'accent sur l'utilisation des modes de déplacements doux, prévoit le développement des transports collectifs, la mise en place de navettes entre les différents villages et les correspondances de celles-ci avec les horaires des transports en commun en direction de Nice

* pour le moment, c'est côté SNCF et consorts que cela freine, aussi bien sur la question de l'ajustement des tarifs que sur l'importante question du fret : sur ce sujet, vous avez peut-être un rôle à jouer auprès du rail (SNCF ou autres).

* le Pays vient de boucler un projet d'innovation touristique qui va tout à fait dans ce sens et qui, nous l'espérons, sera retenu, peut-être pouvez-vous le soutenir ?

En conclusion, nous déplorons :

- que les élus du Pays des Paillons n'aient pas en main la totalité du document qui sera renvoyé au MEEDDAT

- que vos services semblent se désintéresser de cette question de la diminution des émissions de poussières PM 10 :

* en ne réagissant qu'après "injonction de l'Europe" (heureusement que l'Europe se préoccupe, sinon de notre santé, du moins de la quantité des poussières qui nous entourent...

* en renvoyant la responsabilité de la solution sur les élus de proximité

* en ne soutenant pas (pire : en allant a contrario des positions des élus de proximité) les décisions ou les recommandations de ces élus sur ce qui touche aux transports par poids lourds dans ce secteur

* en ignorant semble-t-il, l'existence d'une étude faite par AtmoPaca sur la nature de ces poussières, ce qui devrait normalement précéder la prise de décisions

* en se défaussant sur le Conseil Général pour le financement et la mise en place de l'ERS/Etude épidémiologique.

Sur tous ces points, le collectif des Paillons, c'est à dire des élus et les associations de protection de l'environnement travaillent en synergie depuis plusieurs années sans rencontrer de soutien de la part des services préfectoraux. Ils sont largement soutenus par l'ensemble de la population locale (cf. les milliers de signatures données à M. Breuil, votre prédécesseur).

Nous souhaitons :

- que, dorénavant, services de l'état et représentants de la population locale puissent travailler en synergie sur cet épineux dossier

- que les futures décisions qui dépendent de vous tiennent le plus grand compte de la situation locale concernant la pollution poussière

- que les futurs arrêtés municipaux visant la protection de la santé de la population (c'est quand même de cela dont il s'agit) soient entérinés
- que les divers lobbies (industriels, cimentier, transports routiers...) soient obligés de faire, proportionnellement à leur impact polluant, les mêmes efforts que les particuliers. Et pas seulement des efforts financiers en payant des taxes.

A quand donc une rencontre multi partite sur cette question ?

Nous espérons, monsieur le Préfet que vous comprendrez à quel point nous sommes réactifs sur cette question de l'environnement dans nos vallées : après avoir été couverts de blanc (à l'époque, les grosses poussières n'étaient pas filtrées comme aujourd'hui), nous sommes maintenant à devoir supporter plus que raisonnablement les poussières fines, et lorsque nous le dénonçons, nous avons un peu trop souvent l'impression de passer pour des rigolos ou des agitateurs professionnels. Malheureusement des faits objectifs nous donnent raison.

Nous vous prions de recevoir l'expression de notre haute considération;

Pour l'ensemble des associations suscitées, et par délégation,
Nadine BROCH, présidente de ACME